

s'acquitter des obligations qui découlent du poste qu'ils occupent.

Ce ne sont pas les ministres ni les membres de la Chambre qui sont responsables des obligations qui sont rattachées à leur fonction. Ces obligations émanent d'ailleurs mais ce sont eux qui doivent s'en acquitter, qu'ils le veulent ou non. Je n'ai jamais assimilé à un traitement la compensation versée soit aux membres du cabinet soit aux députés. Cette compensation vise tout simplement à leur permettre de s'acquitter de leurs obligations.

Comme l'a signalé le premier ministre suppléant, on ne peut reprocher qu'une chose au Gouvernement à propos de la mesure à l'étude, c'est de ne l'avoir pas présentée en 1941 ou 1942. C'est à ce moment-là qu'elle aurait dû être soumise à la Chambre. Le cabinet et le premier ministre de l'époque ont laissé passer l'occasion. Tous ceux qui envisagent la question sans parti pris conviendront que, après 33 ans, il est temps qu'on rajuste, du haut en bas, l'échelle des indemnités parlementaires. Pour ce qui est des membres du cabinet, leur indemnité a été établie en 1933, à un moment où leurs obligations étaient peu compliquées si on les compare à ce qu'elles sont aujourd'hui. Pour ma part, j'avoue bien franchement que, pour aucune somme, je n'accepterais de faire partie du cabinet car les ennuis que ce poste comporte ne se paient pas. J'en sais assez long là-dessus. C'est tantôt un dîner tantôt un déjeuner où un ministre reçoit une délégation; la plupart du temps, c'est lui qui paie les frais. Quelqu'un à Vancouver décide que le ministre doit se rendre en cette ville? Il y va, que la chose lui plaise ou non, et il paye les dépenses auxquelles le voyage donne lieu. Si on demande au ministre d'aller en Nouvelle-Écosse, il doit s'incliner, de bon ou de mauvais gré, que la visite soit importante ou non. On l'appelle, il doit se conformer aux vœux des citoyens.

On parle du vœu exprimé par les citoyens: "Accepteriez-vous d'être candidat?" mais à vrai dire depuis mon arrivée à la Chambre il y a eu des cas où on a pour ainsi dire commandé à des gens de devenir ministre. C'est le cas du premier ministre, nul doute à cet égard. J'étais ici lorsqu'il est devenu membre de la Chambre et lorsqu'on lui a confié la direction du ministère de la Justice. À cette époque, il avait bien nettement donné à entendre qu'à la fin de la guerre il abandonnerait cette charge et qu'il ne l'acceptait que pour faire sa part en vue de la victoire. Nous savons tous,—je parle de ceux qui ont la droiture de le reconnaître,—qu'il voulait quitter la vie publique après la victoire mais que les "pressions" exercées par un grand nombre de citoyens l'ont persuadé de continuer à faire partie du Gouvernement.

On est allé chercher le ministre du Travail. C'est de cette façon qu'il est devenu membre du cabinet. On l'a nommé ministre avant même son élection à la Chambre. Les membres de la Chambre, s'ils pensent à l'avenir du pays et non aux votes de leurs commettants, adopteront l'opinion de toute personne sensée à la suite de cette constatation. En 1931, année où le traitement a été fixé, ceux qui devenaient membres du cabinet à Ottawa avaient à administrer la petite entreprise qu'était alors le Canada, dont le revenu national brut n'atteignait que le milliard de dollars ou environ. L'administration des affaires du Canada à cette époque était relativement simple, mais elle n'est pas aussi simple aujourd'hui, comme on peut le constater en examinant les dépenses relatives aux anciens combattants, aux pensions et aux diverses mesures de sécurité sociale que nous avons adoptées. Ces questions ne sont peut-être pas trop compliquées, mais lorsqu'on songe à l'essor qu'a pris Air-Canada, on se rend compte que le cabinet doit compter un homme renseigné sur l'activité des Lignes aériennes Trans-Canada. On ne peut prendre le premier venu et lui confier la direction de cette vaste organisation dont relèvent des lignes de navigation maritime, les chemins de fer Nationaux du Canada et les Lignes aériennes Trans-Canada. Il faut confier le poste à un homme renseigné sur ces questions.

Songez maintenant à l'essor de la *Polymer*. Là encore il faut au cabinet un homme au courant de cette activité. Quand le premier ministre suppléant actuel décidera de se retirer, je me demande si nous pourrions conserver bien longtemps certaines sociétés de la Couronne qu'on a réussi à faire prospérer malgré la forte opposition venue de l'extérieur et de la Chambre même. Il faudra quelqu'un au courant de l'organisation de la *Polymer*, quelqu'un qui comprendra la valeur de cette société pour les générations futures. Nous ne voulons pas être forcés de marcher pieds nus durant une guerre, comme la chose s'est produite la dernière fois parce que nous n'avions pas de caoutchouc, alors que la formule synthétique, qu'on détenait des États-Unis, a été transmise aux Allemands lors de la chute de la Birmanie et de la disparition de nos autres ressources de caoutchouc naturel. Je pense que le premier ministre suppléant a été la principale âme dirigeante dans l'essor de la *Polymer*. La surveillance de cette société afin de s'assurer qu'elle réalise des progrès convenables représente une lourde tâche.

Il en va de même en ce qui concerne la *Canadian Arsenal*, qui est à la base de notre industrie des munitions que les membres de notre groupe ont tous appuyé avec